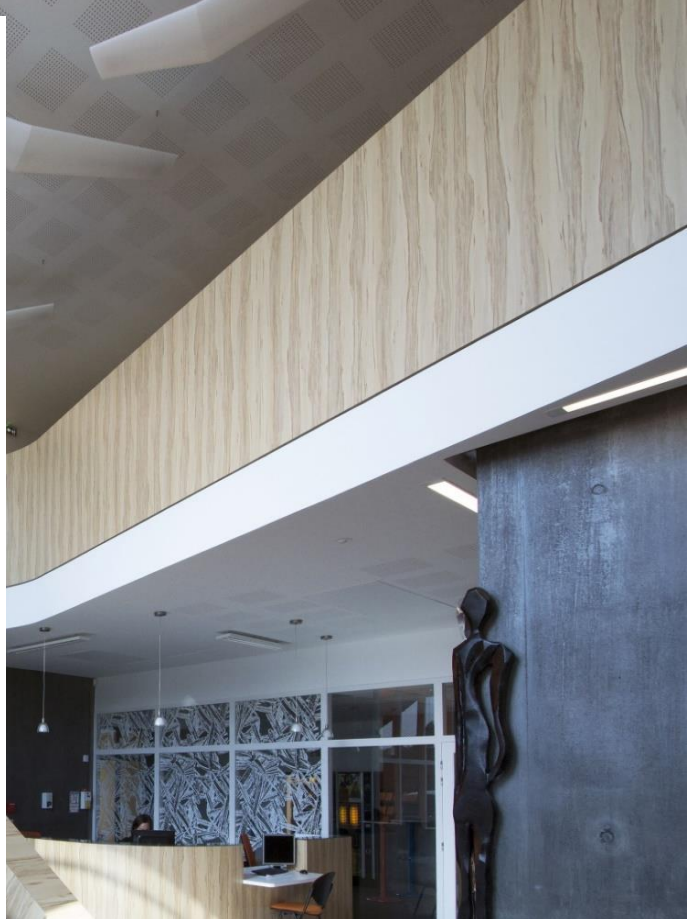


**RAPPORT DE JURY**  
**EXAMEN PROFESSIONNEL**  
**REDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**  
**ACCES PAR AVANCEMENT DE GRADE**  
**SESSION 2024**



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CALVADOS**

**Tel : 02.31.15.50.20**



○ L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Cet examen professionnel est programmé tous les 2 ans dans le cadre du calendrier national.

La session 2024 de l'examen professionnel de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe a été ouverte dans le département du Calvados, en convention entre le Centre de gestion du Calvados et les centres de gestion Normands (CDG27, 50, 61, 76) par l'arrêté N°2024/108 en date du 4 septembre 2024 signé du Président du Centre de Gestion du Calvados.

La période de retrait des dossiers était fixée du **5 mars au 10 avril 2024 inclus** avec une date de clôture au **18 avril 2024**.

○ Le jury :

Le jury est composé de 6 membres répartis dans trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées) dont un Représentant de la CAP B et un représentant du CNFPT.

Ainsi, le jury de l'examen professionnel d'accès au grade de RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE par avancement de grade a été désigné comme suit :

<b>M. Frédéric RENAUD</b>	Maire de Tour-en-Bessin - Président du jury
<b>Mme Martine DELAUNAY</b>	Conseillère municipale à Amayé-sur-Orne - suppléante du président du jury
<b>Mr Benoît GAUGAIN</b>	Personnalité qualifiée - Catégorie A - Attaché - 14200 Hérouville Saint Clair
<b>Mme Stéphanie PREMPAIN</b>	Personnalité qualifiée - Catégorie A - Attaché principal représentante du CNFPT -76000 Rouen
<b>Maxime LECHARPENTIER</b>	Fonctionnaire - Catégorie A - Attaché - 14000 CAEN
<b>Mme Magali ROCQUE</b>	Fonctionnaire- Catégorie B - Technicien - Membre titulaire de la CAP B

Sont désignés pour exercer aux côtés du jury les fonctions de correcteurs et d'examineurs les personnes dont les noms suivent :

**Maxime BOURGET**  
**Isabelle BUE ROBINE**  
**Dominique DUDEMAINE**  
**Annie LACERES**

**Maxime LECHARPENTIER**  
**Anne-Cécile NICOLAS**  
**Anne-Charlotte RABOTEAU**  
**Marie RANVIER**

- Les conditions d'admission à concourir

Cet examen professionnel est ouvert pour cette session 2024 :

- **Après reclassement**, ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade de rédacteur principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou un emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le **31 décembre 2025**.
- **Avant reclassement**, ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5ème échelon du grade de rédacteur principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard **31 décembre 2025**.

*Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 en vigueur, les candidats sont autorisés à subir les épreuves d'un examen professionnel **au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement**. Par conséquent, les conditions d'ancienneté sont à remplir au 31 décembre 2025.*

**Les candidats doivent également justifier être en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions.**

- Élaboration du sujet

Le sujet a été conçu par le CDG69 dans le cadre de la cellule pédagogique nationale créée au sein de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de gestion (ANDCDG).

Les CDG14, CDG22 et CDG49 sont les 3 Centres de gestion organisateurs de l'examen professionnel de rédacteur principal de 1ère classe pour le Grand Ouest de la France.

- L'ADMISSIBILITE

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le **26 septembre 2024** au Centre de Congrès au 13 Avenue. Albert Sorel, 14000 Caen

*L'épreuve écrite d'admissibilité est encadrée par le décret n°2012-939 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.*

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles d'une durée de trois heures et affecté du coefficient 1).

- Les principales données statistiques :

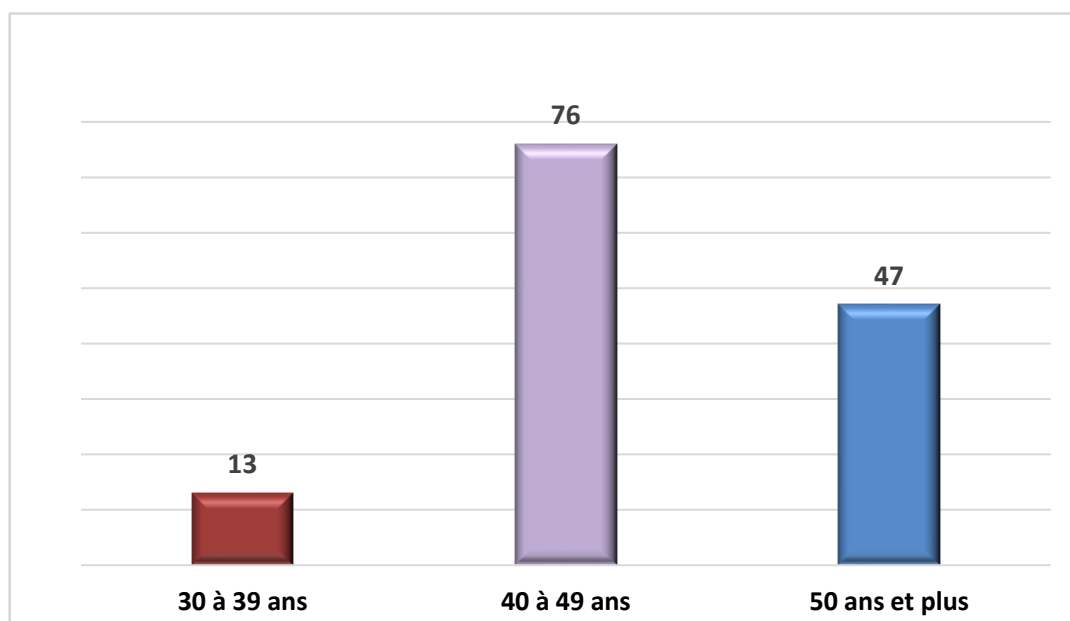
Pour information **136 candidats** ont été convoqués. **106 candidats** se sont présentés soit **77.94%** de présence.

## PROFILS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

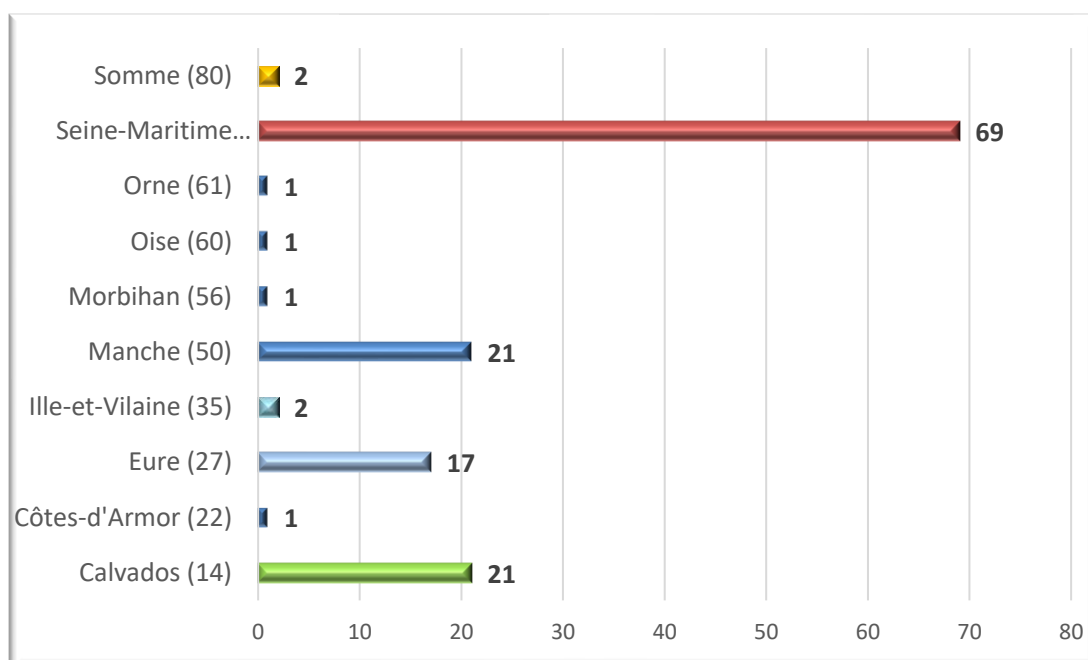
- Répartition hommes/femmes :

	FEMMES	HOMMES
<b>Examen professionnel</b>	118	18

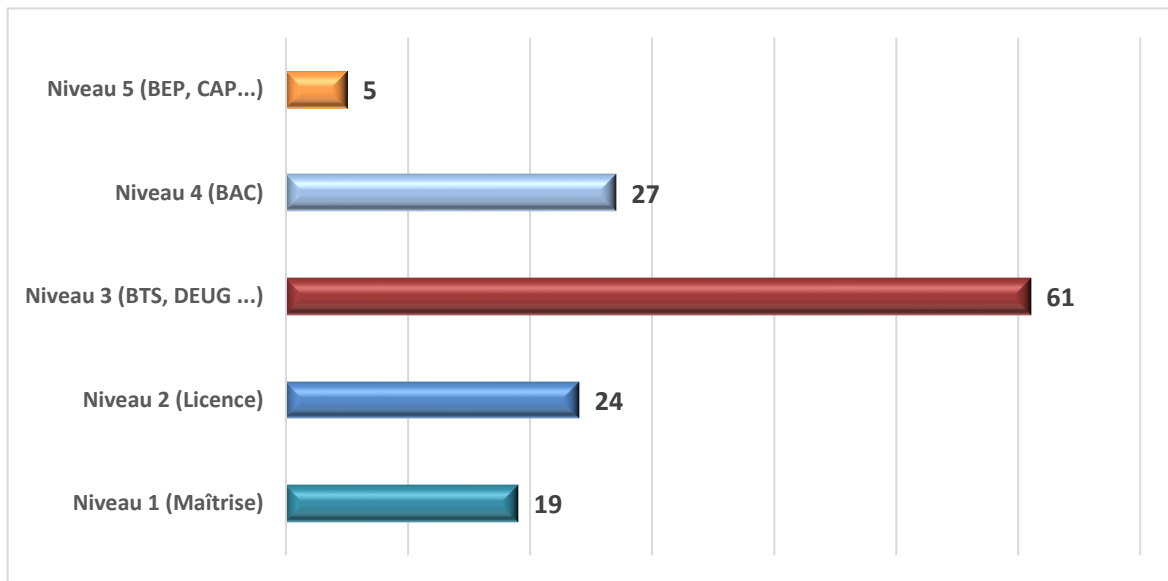
- Tranche d'âge des candidats :



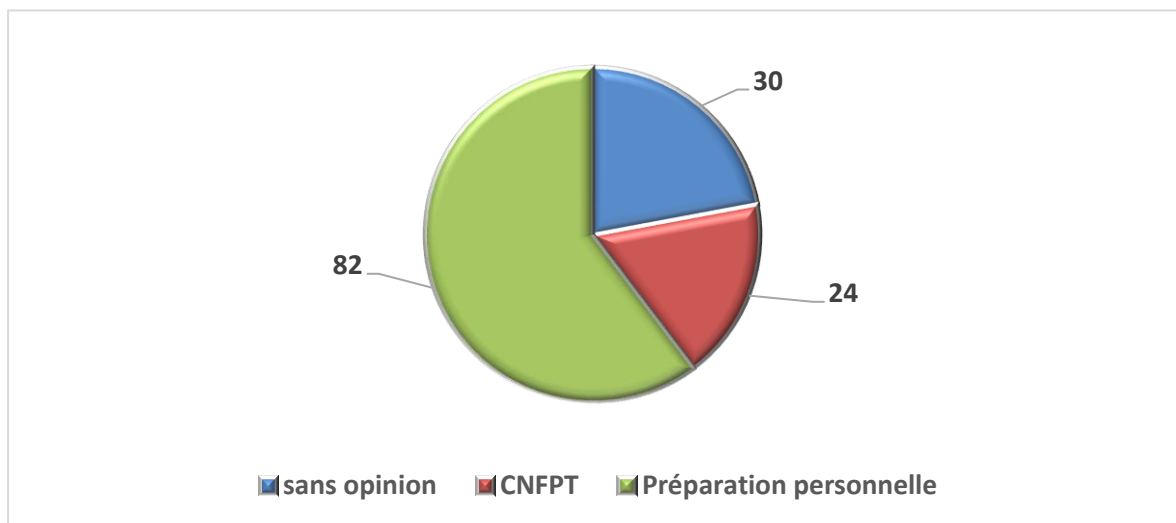
- Origines géographiques :



○ Niveau des candidats :



○ La préparation à l'examen professionnel :



➤ Remarques des correcteurs :

Le sujet proposé est un sujet d'actualité : « Les enjeux de la cybersécurité pour les collectivités »

La commande était claire, les documents étaient adaptés.

Concernant les copies :

Pour les bonnes copies, les éléments essentiels du dossier sont dégagés, les enjeux clairement identifiés, ce qui conduit à un plan équilibré (et respecté).

Les propositions opérationnelles sont cohérentes, le cadre réglementaire bien posé, la méthodologie du mode projet est maîtrisée.

Pour les copies dont la note n'atteint pas la moyenne : sur la partie rapport, le plus souvent, le plan n'est pas clairement annoncé et/ou pas respecté, la méthodologie semble approximative, voire méconnue.

Pour la partie propositions opérationnelles, il s'agit souvent d'énumération de propositions, non argumentées, sans cadre réglementaire, et un apport de connaissances insuffisant.

Certaines copies sont pénalisées par une expression écrite maladroite.

➤ **Conseils du jury :**

- Prendre connaissance de la note de cadrage
- Suivre la préparation à l'examen professionnel avec le CNFPT
- Revoir la méthodologie du sujet
- Apprendre à gérer son temps
- Bien lire l'énoncé, relire sa copie
- Revoir la syntaxe, l'orthographe, la conjugaison

*Considérant l'article 6 du Décret n° 2012-941 du 1er août 2012, « Ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite ».*

Moyenne	Note + élevée	Note - élevée	Nombre de candidats Note supérieur à 10/20
10.92	18.00	3.00	60

**A NOTER :** 45 Candidats ont eu une note inférieure à 10/20

1 Candidat a eu une note éliminatoire de 3/20.

## CONCLUSION

---

Pour conclure, à l'unanimité des membres, le jury a décidé un seuil d'admissibilité à **5 sur 20 pour 105 candidats admis à l'épreuve d'admissibilité.**

- L'ADMISSION :

L'épreuve orale d'admission : Durée de l'épreuve 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé dotée d'un coefficient 1.

L'épreuve consiste en **un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle** ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

- Les principales données statistiques :

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Pour information **105 candidats** ont été convoqués **102 candidats** se sont présentés soit 97.14% de présence.

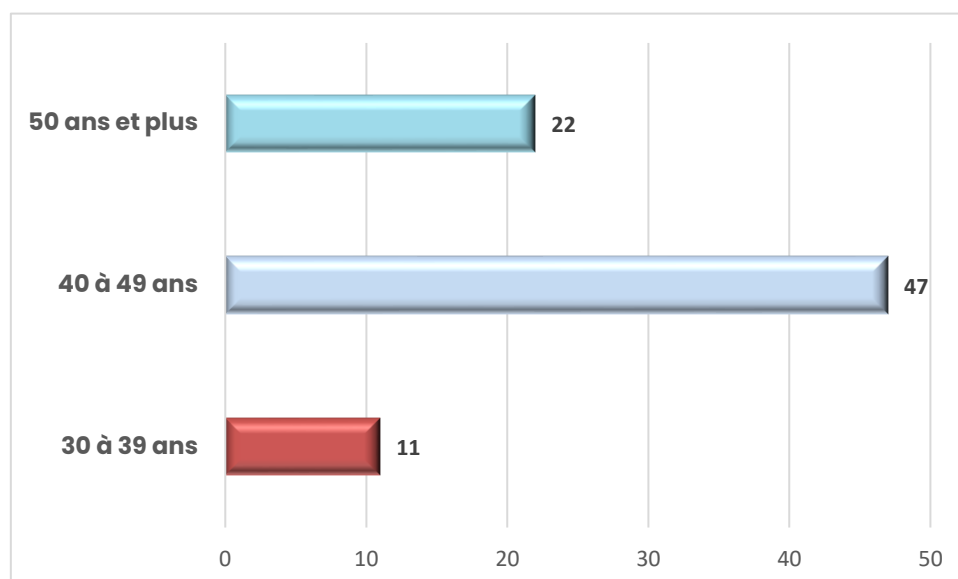
## PROFILS DES LAUREATS

---

### Répartition hommes/femmes :

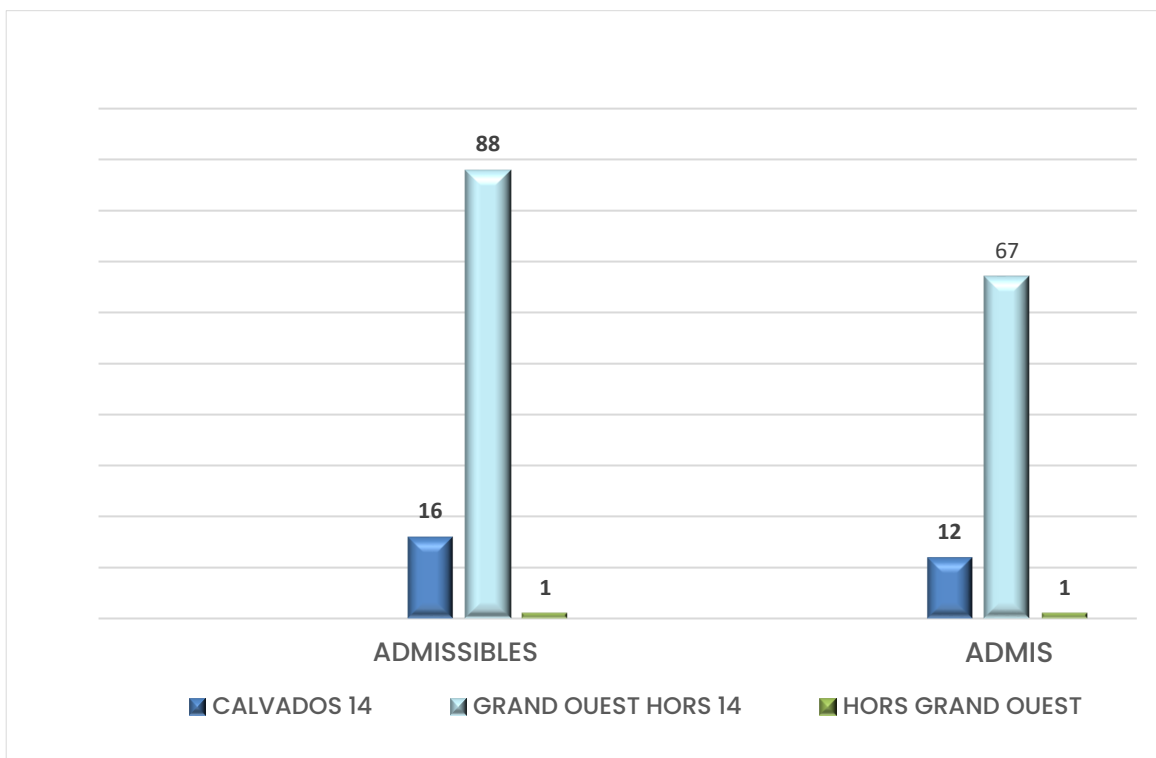
	FEMMES	HOMMES
<b>Examen professionnel</b>	72	8

- Catégorie d'âge :

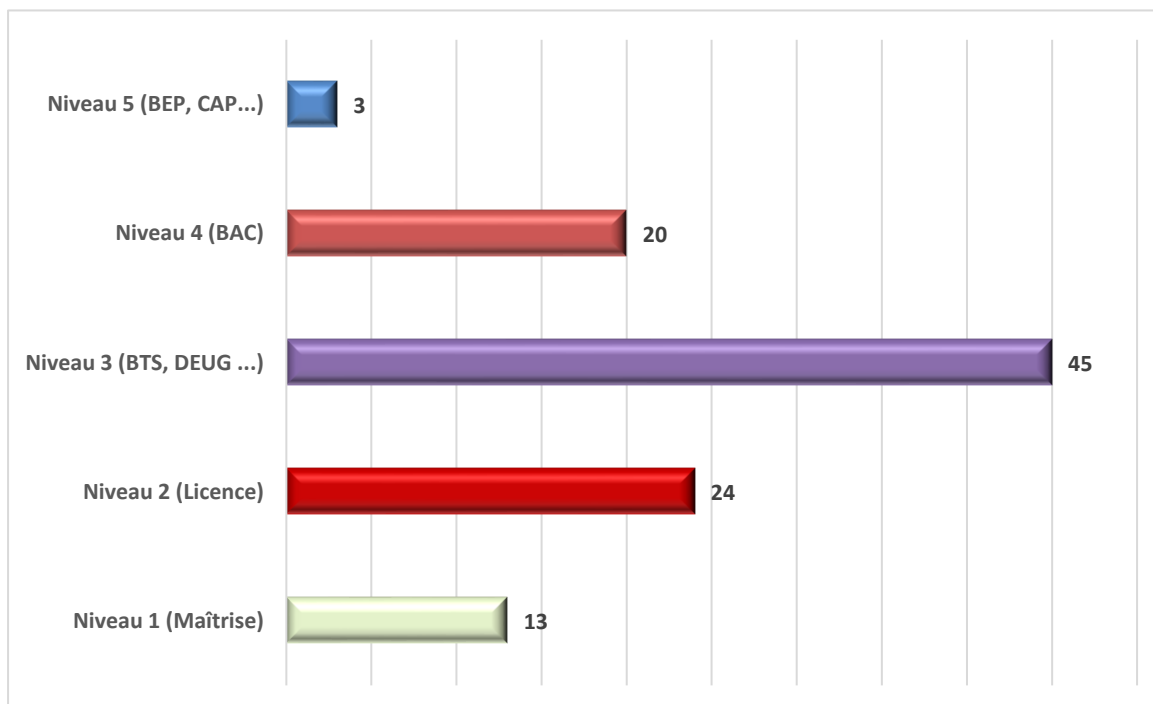


-

○ Origine géographique des lauréats :



○ Diplôme des lauréats :





○ La préparation au concours :

EXAMEN PROFESSIONNEL REDACTEUR PAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	SANS OPINION		CNFPT		PREPARATION PERSONNELLE	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Candidats	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>69</b>	<b>52</b>

Sur les 24 candidats admis à concourir ayant suivi la préparation dispensée par le CNFPT, **16 ont été admis à l'issue des épreuves.**

**Pour rappel :**

Année	Inscrits	Admis à concourir	Présents	%	Admissibles	Seuils	Présents aux oraux	Admis
<b>2022</b>	70	56	49	87.50	48	5/20	46	<b>24</b>
<b>2024</b>	150	131	106	80.92	105	5/20	102	<b>80</b>

○ Seuil d'admission :

Le seuil retenu par le jury à l'examen professionnel de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe a été fixé à 10/20, soit **80 candidats admis.**

Moyenne	Note + élevée	Note - élevée
<b>11.77</b>	<b>18.00</b>	<b>6.50</b>

## CONCLUSION

---

➤ Remarques du Jury :

De manière générale, les prestations des candidats sont d'un bon niveau pour un examen professionnel de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, comme en témoigne la moyenne obtenue à cette épreuve (11,77). Cela démontre une préparation sérieuse de la part des candidats.

La plupart des candidats présentent leur parcours de manière claire et fluide. Ils savent généralement valoriser leur travail, leur rôle au sein de leur service, ainsi que leur place dans leur collectivité.

Cependant, on constate que les connaissances de l'environnement territorial restent souvent approximatives. Concernant leur environnement professionnel, un manque de

curiosité envers les activités autres que les leurs au sein de leur collectivité est également relevé.

Enfin, de manière générale, de nombreux candidats éprouvent des difficultés à prendre de la hauteur quant à leur avenir professionnel. Ils peinent à se projeter dans l'évolution de leurs missions et à appréhender la réalité de l'encadrement. Certains candidats semblent rechercher avant tout une forme de reconnaissance pour le travail et les missions qu'ils accomplissent actuellement, plutôt que de démontrer une véritable vision managériale.

**Pour répondre aux exigences de l'épreuve, les jurys recommandent aux candidats de :**

- Préparer l'examen professionnel avec le CNFPT.
- Lire la note de cadrage des épreuves ;
- Présenter et mettre en valeur leur parcours ;
- Adopter un vocabulaire et une posture adaptés ;
- Apporter des réponses précises à des questions techniques ayant trait à leur domaine de prédilection ;
- Ne pas se limiter à leur domaine d'intervention ; s'intéresser aux missions de leur propre collectivité, mais aussi des autres collectivités (compétences Département, Région, Interco...)
- Savoir gérer leur temps et le stress ;
- Se projeter sur les missions d'un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, notamment en matière d'encadrement.

Le Président du Jury  
M. Frédéric RENAUD

